

## Les objectifs

- Permettre l'accès à des soins qualitatifs pour tous les assurés ayant une complémentaire santé **sans reste à charge** pour les soins :
  - optiques
  - auditifs
  - dentaires
- Optimiser le modèle de protection sociale : **du curatif au préventif**, valorisation du conseil et des professions de santé

## En pratique

- 1 offre sans reste à charge** systématiquement proposée par les professionnels de santé
- 1 offre à tarif libre** remboursée par l'assurance complémentaire de l'assuré.
- Mise en place de la réforme à partir du **1er janvier 2020**

## Optique

L'opticien proposera systématiquement 2 devis : un devis **100% Santé** (Classe A) et un **devis libre** (Classe B)

### Classe A Sans reste à charge

**Verres de qualité**  
Durcis, amincis (selon correction) avec des traitement anti UV, anti rayures et anti reflets

**Monture à un prix inférieur ou égal à 30 €**  
L'opticien devra proposer une gamme d'au moins 17 montures adultes et 10 montures enfants

Remboursement en intégralité sans reste à charge

### Classe B Tarifs libres

**Verres de qualité**  
Les verres seront a minima traités anti-rayures. Solaire à la vue uniquement en classe B

**Remboursement de la monture**  
Prise en charge de la monture dans la limite maximale de 100€ par la mutuelle

Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite

### Panier mixte

L'assuré pourra choisir une offre mixte :

Verres sans reste à charge + Monture à tarif libre

Le remboursement ne pourra pas excéder ce qui est prévu dans le contrat de la mutuelle.

Le panier 100% Santé Optique prend effet à compter du

**1er janvier 2020**

## Aides auditives

Les aides auditives sont réparties en deux classes : A et B.

### Classe A Sans reste à charge

**Equipements de qualité**  
Equipements de qualité tant par l'esthétique (le panier inclut les dispositifs intra auriculaires) que par leur performances techniques et par les garanties qui sont associées.

Tarifs plafonnés puis réduits dès janvier 2019

Fixation de plafonds de limite de vente (PLV) à 950€

Remboursement en intégralité sans reste à charge

### Classe B Tarifs libres

**Equipements de qualité**  
Caractéristiques et fonctionnalités plus poussées que celles de la classe A

Tarifs libres

Limite de prise en charge totale (assurance maladie et mutuelle) à 1700€ par oreille à appareiller

Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite

Le panier 100% Santé Audio prend effet à compter du

**1er janvier 2019**

jusqu'au **1er janvier 2022**

### Amélioration du suivi du patient

- 1ère prescription par ORL **obligatoire**
- 30 jours** d'essai
- RDV de suivi et réglage durant les **5 années** post achat
- Tenue et passation** du dossier de suivi patient

## Dentaire

L'assuré choisit son reste à charge en fonction de la **qualité**, de la **technique** et de l'**esthétique**.

### Panier 1 Sans reste à charge

Panier « 100% santé » intégralement remboursé

- Couronne céramo-métallique / Bridge (pour les dents du sourire)
- Couronne métallique (pour toutes les dents)
- Appareil amovible en résine

Remboursement en intégralité sans reste à charge

### Panier 2 Honoraires modérés

Panier aux tarifs maîtrisés, via des prix plafonnés

- Couronne céramo-métallique (pour les dents intermédiaires)
- Bridge (pour les dents postérieures)
- Appareil amovible en stellite

Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite

### Panier 3 Honoraires libres

Panier aux tarifs libres permettant de choisir librement les techniques et les matériaux les plus sophistiqués

- Couronne esthétique entièrement céramique
- Implantologie, Parodontie, Orthodontie
- Cosmétique dentaire

Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite

### Fixation de plafonds de limite de vente (PLV)

Prothèse dentaire

2019 → PLV à 530€

2020 → PLV à 500€

Le panier 100% Santé Dentaire prend effet à compter du

**1er avril 2019**